

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 220
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

STATISTIQUES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES



PROGRAMME 220

Statistiques et études économiques

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Jean-Luc TAVERNIER

Directeur général de l'Insee

Responsable du programme n° 220 : Statistiques et études économiques

Le programme « Statistiques et études économiques » (programme 220) couvre les activités de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Afin d'éclairer le débat économique et social, l'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations socio-économiques : recensement de la population, enquêtes auprès des ménages et des entreprises. Il produit des études et des données nécessaires à l'analyse des situations macroéconomique, démographique et sociale, françaises ou européennes, qui permettent d'éclairer les acteurs du débat public. Ces informations intéressent un public très large : les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers.

L'Insee coordonne les travaux des services statistiques ministériels et contribue, en lien avec Eurostat et avec ses homologues de l'Union européenne, à la production de statistiques européennes harmonisées.

Outre la combinaison originale de la production statistique et de la réalisation d'études au plus près des données, l'Insee se distingue de ses homologues étrangers par le rôle structurant dans son activité de la tenue de registres nécessaires à la vie économique, sociale et démocratique : le répertoire Sirene, la partie française du système d'identifiant unique mondial des entités économiques (LEI), le fichier répertoire électoral unique et le répertoire national d'identification des personnes physiques.

En dépit de la crise sanitaire, l'Insee a poursuivi ses missions en adaptant ses sources, méthodes et productions

L'Insee a réalisé la quasi-totalité des productions statistiques prévues, a géré sans discontinuité les répertoires dont il a la charge et a conduit des opérations exceptionnelles pour rendre compte de la situation démographique, économique et sociale du pays en temps de pandémie. Les pairs européens ont ainsi salué la réactivité en période de crise du service statistique public français, dans leur rapport de l'audit réalisé en juillet 2021.

Malgré le report de l'enquête annuelle de recensement 2021 pour des raisons sanitaires, l'institut a pu livrer les populations légales des communes fin 2021. Il a éclairé régulièrement les évolutions démographiques, chiffrant la surmortalité et la baisse des naissances neuf mois après le confinement, Il a maintenu une analyse à haute fréquence de la situation conjoncturelle en pérennisant la collaboration avec le Groupement des cartes bancaires.

Les innovations se sont poursuivies visant en particulier à rendre compte de la diversité des situations des ménages ou des entreprises. Parmi les réalisations, on peut citer : un travail commun avec la Banque de France pour éclairer l'hétérogénéité des entreprises ; un partenariat inédit avec des établissements bancaires, comme la Banque postale, pour documenter l'évolution de la trésorerie des ménages selon leurs revenus ; en lien avec la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), un dispositif de suivi de l'aide alimentaire comprenant notamment une enquête sur le terrain auprès des personnes fréquentant les lieux de distribution de l'aide alimentaire ; l'exploitation de la deuxième version de l'enquête Trajectoires et origines.

Les 14^{es} Journées de méthodologie statistique organisées par l'Insee se sont déroulées en mars 2022 et ont réuni en mode hybride plus de 240 auteurs. Les thèmes novateurs abordés par les chercheurs font écho à de nombreux investissements de l'Insee : données massives, machine learning, intelligence artificielle, collecte multimode, fichiers administratifs et appariements.

Les nouvelles fonctionnalités du répertoire électoral unique ont parfaitement fonctionné lors des scrutins électoraux du printemps 2022.

La présidence française de l'Union européenne conduit l'Insee à présider le groupe Statistiques du Conseil de l'Union européenne. Dans ce cadre, l'Insee a mené les négociations relatives au règlement-cadre sur les statistiques agricoles ou encore à la révision du règlement sur les comptes nationaux.

Les chantiers de transformation de l'Insee se sont poursuivis en 2021 et 2022

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, l'Insee continue de développer des démarches telles que la dématérialisation, facilitées par le contrat pluriannuel 2019-2022 d'objectifs et de moyens signé par l'Insee avec la direction du budget et le secrétariat général des ministères économiques et financiers qui offre un cadre stable permettant de disposer de visibilité pour ces chantiers de transformation.

- Moderniser les enquêtes auprès des ménages et les enquêtes sur les prix à la consommation :

- La refonte de l'enquête emploi (nouveau questionnaire, interrogation multimode) est intégralement réalisée dans les délais prévus ;
- Les nouveaux échantillons et les nouvelles zones de collecte ont été mis en œuvre et permettent de gagner en efficacité en optimisant le réseau d'enquêteurs ;

- Innover et dématérialiser pour construire les statistiques d'entreprises :

- Les outils de gestion du répertoire des entreprises et des établissements Sirene sont modernisés avec, en 2022, la mise en production des services d'accueil et de vérification de la conformité des déclarations.
- En matière d'enquêtes sur la fréquentation touristique, l'objectif de dématérialisation de la collecte est atteint ce qui concrétise les efforts portés sur la récupération des fichiers issus des logiciels de gestion.

- Faire parler les chiffres et aller au-devant de tous les publics :

Il s'agit en particulier de développer la culture statistique des jeunes et de sensibiliser les enseignants. À cet effet, l'institut a enrichi son application mobile conçue pour toucher un public qui connaît peu l'Insee. Fin 2021, six mois après son lancement, l'application Insee Mobile, a rencontré son public, l'application ayant généré plus de 50 000 téléchargements et bénéficiant de commentaires très positifs. Par ailleurs, l'Insee a poursuivi ses efforts d'acculturation à la statistique à travers ses articles de blog.

L'institut a maintenu son action pédagogique à l'attention des professeurs. Après des web-conférences, destinées aux inspecteurs d'académie et aux enseignants de mathématiques et d'histoire-géographie, l'Insee a conçu une conférence-atelier sur l'histoire des nomenclatures socio-professionnelles lors des « Rendez-vous de l'histoire » à Blois, événement très fréquenté par les professeurs.

Les objectifs suivis pour 2023 dans le cadre de la démarche de performance s'inscrivent dans la continuité des années précédentes selon le triptyque :

- Respect des engagements de la France vis-à-vis de l'Union européenne en matière de diffusion des résultats économiques.

- Développement de l'innovation, de l'exploitation de sources de données nouvelles et de la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts.

- Valorisation des données auprès de l'ensemble des publics.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en termes de délais de diffusion des résultats économiques

INDICATEUR 1.1 : Nombre de jours de retard cumulés entre les dates de diffusion et les dates prévues dans les engagements européens

OBJECTIF 2 : Développer la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts

INDICATEUR 2.1 : Dématérialisation des enquêtes

OBJECTIF 3 : Faire parler les chiffres de l'Insee et aller au-devant de tous les publics

INDICATEUR 3.1 : Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en termes de délais de diffusion des résultats économiques

Les comptes trimestriels produisent un ensemble cohérent d'indicateurs qui fournissent une vue globale de l'activité économique récente. Les statistiques économiques conjoncturelles permettent d'analyser l'évolution à court terme de l'offre et de la demande, des facteurs de production et des prix à la production. Ces données sont essentielles au pilotage macroéconomique national et au pilotage monétaire de la zone euro. La qualité et la rapidité de la production de ces informations, ainsi que la ponctualité de leur diffusion témoignent du respect par la France de ses engagements européens en matière de statistiques économiques. La non-ponctualité est susceptible d'entraîner des sanctions financières.

Les délais de diffusion de ces données font l'objet d'un suivi à travers deux sous-indicateurs concernant deux champs d'activité différents :

- **Données de comptabilité nationale.** Dans un contexte où les délais sont de plus en plus tendus, deux versions des comptes nationaux trimestriels sont diffusées, à savoir la *Première estimation*, d'une part, dont la publication répond aussi à l'engagement de fourniture d'une estimation précoce du PIB dans les 30 jours suivant la fin du trimestre de référence, et les *Résultats détaillés*, d'autre part, à transmettre dans un délai de 60 jours suivant la fin du trimestre de référence.
- **Indices économiques conjoncturels.** La production de ces indicateurs est encadrée par le règlement 2019/2152 du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises (règlement EBS). Il définit le calendrier de livraison des indicateurs à Eurostat.

INDICATEUR

1.1 – Nombre de jours de retard cumulés entre les dates de diffusion et les dates prévues dans les engagements européens

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Diffusion des comptes trimestriels	jours	0	28	0	0	0	0
Diffusion des indices économiques conjoncturels	jours	30	0	0	0	0	0

Précisions méthodologiques

Les indices économiques conjoncturels pris en compte pour le second sous-indicateur sont les suivants : indice de la production industrielle et indice de production dans la construction, indice de chiffre d'affaires dans l'industrie, indice de chiffre d'affaires dans le commerce de détail, indice de chiffre d'affaires dans le commerce de gros et les services et indices de volumes associés, indices des prix à la production dans l'industrie.

Sources des données :

- Insee-fichiers de résultats,
- publication des *Informations rapides* sur le site Internet de l'Insee (livraisons),
- publication des communiqués de presse d'Eurostat. Délais dans les règlements et plan d'action de l'Union économique et monétaire (UEM).

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'objectif est de stabiliser de façon durable la ponctualité de la production des indices conjoncturels, avec une diffusion de l'ensemble de ces données sans aucun retard. Les valeurs des indicateurs correspondent aux nombres de jours de

retard cumulés entre les dates de diffusion effectives et les dates définies dans les engagements européens. Il n'y a donc pas de « compensation » possible.

Concernant le sous-indicateur sur la diffusion des comptes trimestriels, l'Insee s'est organisé ces dernières années pour prendre en compte les réductions successives par Eurostat des délais de transmission des tableaux. Le calendrier de publication des comptes trimestriels a été revu à partir du deuxième trimestre 2019, la publication des résultats détaillés comprenant les comptes d'agents (pouvoir d'achat des ménages, taux de marge des entreprises, déficit public trimestriel...) étant avancé de 85 à 60 jours. En mai 2021, 2 des 46 tables publiées ont été transmises avec un retard de 14 jours, soit en moyenne 0,6 jour de retard par rapport à la cible.

Chaque année, 60 transmissions d'indices économiques conjoncturels sont effectuées vers Eurostat. De multiples incidents sont susceptibles d'affecter les délais de transmission, qu'ils soient relatifs à l'application informatique, à la chaîne de calcul des indices ou à la disponibilité des serveurs, mais aussi à l'évolution des sources externes et leurs retards éventuels de transmission. Maintenir ce résultat à zéro jour de retard constitue toujours un véritable enjeu pour l'Insee. Suite au retard d'un mois constaté sur l'indice de production dans la construction du mois de février 2020 en raison de la crise sanitaire, l'Insee a ajusté son processus en mobilisant de nouvelles sources, de façon à sécuriser encore davantage la production de cet indicateur.

Par ailleurs, l'Insee a raccourci depuis l'été 2021 les délais de publication de l'indice de la production industrielle à +35 jours après la fin du mois d'intérêt, soit 5 jours de moins qu'auparavant. Un projet de raccourcissement des délais de publication de l'indice de production dans les services et de l'indice de volume des ventes dans le commerce, actuellement publiés 60 jours après la fin du mois d'intérêt, a été lancé à l'horizon 2023.

OBJECTIF

2 – Développer la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts

Depuis plusieurs années, l'Insee développe la collecte en ligne, proposée à la fois aux citoyens et aux entreprises. Ce mode de collecte permet de moins solliciter les répondants, de fiabiliser les données produites par des processus de contrôle mieux ciblés et de réduire les coûts.

La possibilité de répondre au recensement de la population par internet a été généralisée en 2015 sur tout le territoire. En 2020, 62 % des personnes recensées avaient répondu en ligne (dans 54 % des logements). Après une année 2021 sans recensement (sauf à Mayotte), l'objectif pour les années à venir est de faire encore progresser ce taux, en mettant en œuvre dans toutes les communes quand c'est possible (identification sans ambiguïté du logement avec sa boîte aux lettres) un nouveau protocole dit « sans contact » permettant d'accroître et de faciliter la réponse en ligne.

Dans le domaine des enquêtes auprès des entreprises, le dispositif Coltrane met à disposition des entreprises un portail qui rassemblera à terme toutes les enquêtes du service statistique public. Ce point d'accès unique rend plus aisée la réponse aux enquêtes, en offrant en outre aux répondants divers services. Désormais, toute nouvelle enquête est directement collectée via le dispositif Coltrane. En 2021, 91 % des enquêtes auprès des entreprises ont utilisé ce dispositif. Ce taux continue de s'accroître avec l'utilisation de la plate-forme de collecte pour la quasi-totalité des enquêtes auprès des entreprises de l'Insee (exceptées celles utilisant le dépôt-retrait, option reliée à Coltrane en 2023) et de plus en plus d'enquêtes collectées par les services statistiques ministériels.

Les enquêtes auprès des ménages sont actuellement réalisées principalement par des enquêteurs, en face-à face ou par téléphone. Le développement du mode internet dans la collecte des données, non pas nécessairement comme mode de collecte exclusif, mais en lien avec les autres modes de collecte pour une même enquête, est un enjeu stratégique pour l'Insee. Désormais, l'ensemble des enquêtes sont examinées dans l'optique d'une refonte (ou d'une

conception) en multimode, lorsqu'elle est souhaitable au regard des critères de qualité statistique et d'efficacité. Ces refontes sont étagées dans le temps en fonction des possibilités techniques de complexité croissante liées au développement des outils de collecte et des gains attendus.

INDICATEUR

2.1 – Dématérialisation des enquêtes

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux de réponse par Internet au recensement de la population	%	54	Sans objet	57	58	60	62
Pourcentage d'enquêtes auprès des entreprises (Insee ou SSM) utilisant le dispositif Coltrane	%	85	91	92	93	94	95
Pourcentage de ménages interrogés à qui on propose le mode de collecte internet pour répondre à une des enquêtes pérennes de l'Insee	%	Non déterminé	62	67	66	65	65

Précisions méthodologiques

Le 1^{er} sous-indicateur concerne le taux de réponse par Internet pour les résidences principales (RP). Le numérateur est le nombre de résidences principales collectées par internet. Le dénominateur est le nombre total de résidences principales devant être recensées (nombre de RP collectées par internet + nombre de RP collectées papier + nombre de feuilles de logements non enquêtés). À noter que l'enquête de recensement de 2021 n'a pas été réalisée sauf à Mayotte compte tenu de la crise sanitaire (art. 17 de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire). La cible porte désormais sur le champ France entière y compris Mayotte à partir de 2022.

Le 2^e sous-indicateur est le nombre cumulé d'enquêtes auprès des entreprises utilisant la plate-forme de collecte Coltrane rapporté au nombre d'enquêtes ayant un visa du CNIS dont la collecte a débuté en année N et qui pourraient faire l'objet d'une collecte via Coltrane.

Le 3^e sous-indicateur concerne l'ensemble des ménages de métropole ou des Dom interrogés pour une enquête pérenne figurant au programme des enquêtes ménages de l'Insee une année donnée (y compris pilotes, hors tests). Le numérateur est le nombre total de ménages interrogés pour une enquête pérenne pour laquelle un mode de réponse par internet est proposé, et dont la collecte débute sur le terrain dans le courant de l'année N. Le dénominateur est le nombre de ménages interrogés par une enquête pérenne dont la collecte débute dans le courant de l'année N.

Sources des données :

Le taux de réponse par Internet au recensement de la population est issu des fichiers de gestion.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le taux de réponse au recensement par Internet n'a cessé de se développer à chaque nouvelle campagne (celle de 2021 ayant été reportée pour cause de crise sanitaire). En 2022, 63 % des ménages concernés auront répondu par internet, ce qui représente 70 % des individus recensés. Ce niveau exceptionnellement élevé est la conséquence de la mise en place d'un nouveau protocole dit « sans contact » mais il résulte aussi de la crise sanitaire qui a très probablement incité à répondre sur internet. Les différents acteurs de l'opération, à l'Insee et dans les communes, poursuivront leurs efforts pour que ce taux continue de progresser. En 2024, l'Insee disposera d'une version du questionnaire internet accessible à tous et compatible avec tous les supports dont les smartphones.

S'agissant de l'indicateur relatif aux enquêtes auprès des entreprises, la cible, déjà à un niveau élevé, progresse encore légèrement. Les évolutions techniques sur le dispositif de dépôt-retrait permettront en 2023 l'intégration de nouvelles enquêtes. De plus les enquêtes R&D du service statistique ministériel (SSM) de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sont en cours d'intégration. Il n'est toutefois pas envisageable de viser une cible à 100 %, certaines enquêtes du SSM ne pouvant être intégrés à court terme.

Pour la plateforme Coltrane, les enjeux pour les années à venir tiennent à l'évolution des technologies permettant de sécuriser le processus et de développer de nouvelles fonctionnalités, et au rapprochement avec la plateforme de l'Insee traitant des enquêtes auprès des ménages.

Concernant l'indicateur relatif aux enquêtes auprès des ménages, la cible pour 2023 est revue à la baisse. En effet, ce ratio dépend des tailles précises des échantillons des enquêtes faisant appel à internet mais également du nombre

total de ménages interrogés, y compris par téléphone ou en face-à-face. Les hypothèses les plus récentes sur les tailles d'échantillons conduisent à ajuster la prévision à la baisse.

Au-delà de ce ratio, le nombre d'interrogations par internet est toujours prévu en hausse : environ 271 000 prévues en 2022 et 275 000 en 2023, après 260 000 en 2021. L'Insee développe par ailleurs l'utilisation d'internet pour les enquêtes qui ne sont pas réalisées chaque année et qui ne sont donc pas prises en compte dans l'indicateur. C'est le cas par exemple de l'enquête Logement qui sera réalisée en 2023 et 2024.

OBJECTIF

3 – Faire parler les chiffres de l'Insee et aller au-devant de tous les publics

« Faire parler les chiffres et aller au-devant de tous les publics » est l'une des grandes orientations stratégiques de l'Insee. Par cette orientation, l'Insee se fixe notamment pour objectif de diffuser des chiffres pertinents du point de vue des utilisateurs

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, l'Insee s'appuie sur les résultats de l'enquête « Image » qu'il réalise chaque année auprès des visiteurs de son site internet. Cette enquête, menée auprès d'un échantillon d'au moins 4 000 internautes, en totalité visiteurs externes du site, vise à analyser l'image de l'Insee, la crédibilité des indicateurs qu'il propose, la confiance dans les chiffres et les données produits et diffusés sur la situation économique et sociale de la France ainsi que les actions à mettre en œuvre pour améliorer le service rendu aux utilisateurs.

INDICATEUR

3.1 – Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr	%	88	90	seuil de 86 % dépassé	seuil de 88 % dépassé	seuil de 88% dépassé	seuil de 88% dépassé

Précisions méthodologiques

L'indicateur mesure le dépassement ou non d'un seuil de répondants « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec la proposition « L'Insee est un organisme qui produit et diffuse des informations indispensables à l'analyse de la situation économique et sociale de la France ».

Sources des données :

Résultat de l'enquête « Image » réalisée chaque année auprès d'au moins 4 000 visiteurs du site « insee.fr ».

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'Insee rend ses statistiques accessibles au plus grand nombre *via* son site Internet. Ce site s'inscrit également dans une stratégie de communication externe enrichie et renouvelée, dont un axe fort consiste à développer une offre spécifique de pédagogie statistique en direction des jeunes générations.

L'Insee porte une attention particulière à l'appréciation des utilisateurs sur la pertinence des données qu'il produit et diffuse. C'est un enjeu important pour l'Insee de maintenir une part élevée d'appréciations favorables de la part de ses utilisateurs dans un contexte où il lui faut faire preuve d'efficacité, où les évolutions technologiques bouleversent la façon dont l'information est produite et diffusée et où les attentes sont toujours plus élevées. L'objectif est que le pourcentage d'appréciations favorables reste supérieur à un seuil prédéfini, fixé à 88 % à partir de 2023.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes		101 596 735 113 199 804	5 968 923 10 197 280	23 243 781 20 049 764	130 809 439 143 446 848	2 057 432 1 027 099
06 – Action régionale		48 203 216 46 334 595	916 571 623 120	0 0	49 119 787 46 957 715	189 619 233 887
08 – Information économique, démographique et sociale		114 584 966 117 322 899	4 508 317 8 053 762	0 0	119 093 283 125 376 661	2 052 949 739 014
09 – Pilotage, soutien et formation initiale		104 228 885 106 261 540	29 209 636 36 871 251	0 0	133 438 521 143 132 791	3 500 000 4 800 000
Totaux		368 613 802 383 118 838	40 603 447 55 745 413	23 243 781 20 049 764	432 461 030 458 914 015	7 800 000 6 800 000

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes		101 596 735 113 199 804	5 709 242 9 197 281	23 243 781 20 049 764	130 549 758 142 446 849	2 057 432 1 027 099
06 – Action régionale		48 203 216 46 334 595	916 268 623 120	0 0	49 119 484 46 957 715	189 619 233 887
08 – Information économique, démographique et sociale		114 584 966 117 322 899	4 515 657 5 653 762	0 0	119 100 623 122 976 661	2 052 949 739 014
09 – Pilotage, soutien et formation initiale		104 228 885 106 261 540	32 332 274 36 189 129	0 0	136 561 159 142 450 669	3 500 000 4 800 000
Totaux		368 613 802 383 118 838	43 473 441 51 663 292	23 243 781 20 049 764	435 331 024 454 831 894	7 800 000 6 800 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025			
2 - Dépenses de personnel	368 613 802 383 118 838 384 960 828 385 116 279	800 000 800 000 800 000 800 000	368 613 802 383 118 838 384 960 828 385 116 279	800 000 800 000 800 000 800 000
3 - Dépenses de fonctionnement	40 603 447 55 745 413 67 870 044 51 104 993	7 000 000 6 000 000 6 000 000 6 000 000	43 473 441 51 663 292 55 681 658 51 887 024	7 000 000 6 000 000 6 000 000 6 000 000
6 - Dépenses d'intervention	23 243 781 20 049 764 21 963 684 19 701 785		23 243 781 20 049 764 21 863 684 19 801 785	
Totaux	432 461 030 458 914 015 474 794 556 455 923 057	7 800 000 6 800 000 6 800 000 6 800 000	435 331 024 454 831 894 462 506 170 456 805 088	7 800 000 6 800 000 6 800 000 6 800 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
2 – Dépenses de personnel	368 613 802 383 118 838	800 000 800 000	368 613 802 383 118 838	800 000 800 000
21 – Rémunérations d'activité	234 887 619 244 943 135	509 026 511 472	234 887 619 244 943 135	509 026 511 472
22 – Cotisations et contributions sociales	132 117 443 136 172 535	287 474 284 345	132 117 443 136 172 535	287 474 284 345
23 – Prestations sociales et allocations diverses	1 608 740 2 003 168	3 500 4 183	1 608 740 2 003 168	3 500 4 183
3 – Dépenses de fonctionnement	40 603 447 55 745 413	7 000 000 6 000 000	43 473 441 51 663 292	7 000 000 6 000 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	40 603 447 55 745 413	7 000 000 6 000 000	43 473 441 51 663 292	7 000 000 6 000 000
6 – Dépenses d'intervention	23 243 781 20 049 764		23 243 781 20 049 764	
63 – Transferts aux collectivités territoriales	23 243 781 20 049 764		23 243 781 20 049 764	
Totaux	432 461 030	7 800 000	435 331 024	7 800 000

Statistiques et études économiques

Programme n° 220 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023	458 914 015	6 800 000	454 831 894	6 800 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	113 199 804	30 247 044	143 446 848	113 199 804	29 247 045	142 446 849
06 – Action régionale	46 334 595	623 120	46 957 715	46 334 595	623 120	46 957 715
08 – Information économique, démographique et sociale	117 322 899	8 053 762	125 376 661	117 322 899	5 653 762	122 976 661
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	106 261 540	36 871 251	143 132 791	106 261 540	36 189 129	142 450 669
Total	383 118 838	75 795 177	458 914 015	383 118 838	71 713 056	454 831 894

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2022	Effet des mesures de périmètre pour 2023	Effet des mesures de transfert pour 2023	Effet des corrections techniques pour 2023	Impact des schémas d'emplois pour 2023	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2022 sur 2023</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2023 sur 2023</i>	(en ETPT)
								Plafond demandé pour 2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1024 - Catégorie A+	348,00	0,00	0,00	+15,18	-6,18	-2,00	-4,18	357,00
1025 - Catégorie A	1 250,00	0,00	0,00	+22,02	-13,02	+7,01	-20,03	1 259,00
1026 - Catégorie B	1 927,00	0,00	0,00	+26,32	-5,32	-20,99	+15,67	1 948,00
1027 - Catégorie C	1 503,00	0,00	0,00	-63,52	+33,52	+22,01	+11,51	1 473,00
Total	5 028,00	0,00	0,00	0,00	+9,00	+6,03	+2,97	5 037,00

Pour 2023, le plafond d'emplois du programme s'élève à 5 037 ETPT, dont 7,0 % de catégorie A+, 25,1 % de catégorie A, 38,7 % de catégorie B et 29,2 % de catégorie C. Les enquêteurs de l'Insee, chargés de réaliser les enquêtes auprès des ménages et les relevés de prix nécessaires à l'élaboration de l'indice des prix à la consommation, figurent au sein de la catégorie C. Ils représentent 43,4 % des ETPT de catégorie C, soit 640 ETPT.

Le plafond d'emplois a été construit sur :

- des corrections techniques correspondant aux promotions intercatégorielles et à un ajustement en ETPT afin de tenir compte, dans le calcul du schéma d'emplois 2023, de l'arrondi à deux décimales des mois moyens d'entrée / sortie ;

- l'ajout de 3 ETPT correspondant, compte tenu de la quotité de travail des agents et de leur durée de présence sur l'année civile, aux 4 suppressions en ETP au titre de 2023 ;
- l'extension année pleine des suppressions figurant dans le PAP 2022, soit -67 ETP.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A+	43,00	8,00	8,22	33,00	16,00	8,29	-10,00
Catégorie A	113,00	37,00	6,20	132,00	39,00	9,00	+19,00
Catégorie B	288,00	110,00	8,40	248,00	36,00	6,90	-40,00
Catégorie C	273,00	48,00	7,55	300,00	40,00	7,58	+27,00
Total	717,00	203,00		713,00	131,00		-4,00

Le schéma d'emplois se traduit par une diminution de 4 ETP. Sa répartition par catégorie d'emplois n'inclut pas les promotions inter-catégorielles. Pour l'année 2023, l'évolution des effectifs est retracée (à périmètre constant, soit hors mesures de transfert et de périmètre) dans les tableaux ci-après :

Hypothèses de sorties

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	8	37	110	48	203
Autres départs définitifs	2	11	149	206	368
Autres départs	33	65	29	19	146
Total des sorties	43	113	288	273	717

Hors effet des promotions inter-catégorielles, et toutes catégories confondues, 717 départs sont prévus, dont 203 au titre des départs à la retraite et 368 au titre des autres départs définitifs. Ceux-ci correspondent aux radiations des cadres, décès, départs à l'extérieur du ministère d'agents appartenant à une autre administration, collectivité ou établissement public accueillis au sein du programme, ainsi qu'aux démissions de fonctionnaires et d'agents contractuels et aux fins de contrat.

Les 146 autres départs sont des départs en détachement d'agents du ministère, des départs réalisés dans le cadre d'une mobilité interne au ministère mais impliquant un changement de programme budgétaire, des départs en congé de longue durée (CLD), en congé de formation professionnelle, en congé parental et, enfin, en disponibilité.

Les dates moyennes de sortie sont estimées comme intervenant au mois d'août pour les agents de la catégorie A+, au mois de juin pour les agents de la catégorie A, au mois d'août pour les agents de la catégorie B, et au mois de juillet pour les agents de la catégorie C.

Hypothèses d'entrées

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	16	48	46	51	161
Autres entrées	17	84	202	249	552
Total des entrées	33	132	248	300	713

Hors effet des promotions inter-catégorielles, et toutes catégories confondues, 713 entrées sont prévues, dont 161 primo-recrutements par voie de concours, d'examen ou de contrat de plus d'un an.

Les autres entrées prévues, au nombre de 552, sont constituées des détachements entrants en provenance d'une autre administration, collectivité ou établissement public ou de l'accueil d'agents du ministère dans le cadre d'une mobilité impliquant un changement de programme, des retours de détachements, des réintégrations de CLD, des retours de congé de formation professionnelle, de congé parental et de disponibilité, des contrats de moins d'un an.

Les dates moyennes d'entrée sont estimées comme intervenant au mois d'août pour les agents de la catégorie A+, au mois de septembre pour les agents de la catégorie A, au mois de juin pour les agents de la catégorie B et au mois de juillet pour les agents de la catégorie C.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2022	PLF 2023	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	1 179,00	1 144,00	0,00	0,00	0,00	-35,00	+1,03	-36,03
Services régionaux	3 709,00	3 753,00	0,00	0,00	0,00	+44,00	+5,00	+39,00
Autres	140,00	140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5 028,00	5 037,00	0,00	0,00	0,00	+9,00	+6,03	+2,97

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2023
Administration centrale	-4,00	1 432,00
Services régionaux	0,00	3 437,00
Autres	0,00	144,00
Total	-4,00	5 013,00

Les 140 ETP indiqués en « Autres » correspondent aux élèves fonctionnaires scolarisés à l'ENSAE (corps des administrateurs, catégorie A+) et à l'ENSAI (corps des attachés statisticiens, catégorie A).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	1 447,00
06 – Action régionale	569,00
08 – Information économique, démographique et sociale	1 778,00
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	1 243,00
Total	5 037,00

Statistiques et études économiques

Programme n° 220 | Justification au premier euro

Le programme comprend 5 037 ETPT. La répartition par action est détaillée ci-après :

- L'action 01 « Infrastructure statistique et missions régaliennes » comporte 1 447 ETPT qui correspondent à 28,7 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action 06 « Action régionale » comporte 569 ETPT qui correspondent à 11,3 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action 08 « Information économique, démographique et sociale » comporte 1 778 ETPT qui correspondent à 35,3 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action 09 « Pilotage, soutien et formation initiale » comporte 1 243 ETPT qui correspondent à 24,7 % de l'ensemble des ETPT du programme ;

Les enquêteurs de l'Insee relèvent de l'action 01 (relevés de prix et enquêtes de recensement auprès des personnes vivant en communautés) et de l'action 08 (enquêtes auprès des ménages). Ils représentent 140 ETPT au sein de l'action 01 et 500 ETPT au sein de l'action 08, soit un total de 640 ETPT.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
16,00	0,26	0,04

Le recensement correspond au nombre d'apprentis relevant du T2 du ministère pour le programme 220 au titre du recrutement pour l'année scolaire 2022-2023.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(ETP ou effectifs physiques)		5 911
Effectifs gérants	225	3,8 %
administrant et gérant	129	2,2 %
organisant la formation	51	0,9 %
consacrés aux conditions de travail	21	0,3 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	24	0,4 %

Effectifs inclus dans le plafond d'emploi		Effectifs hors plafond d'emplois	
Effectifs intégralement gérés	Partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
93,2 %	2,1 %	0,9 %	3,8 %

Unités de mesures :

Les unités de gestionnaires sont exprimées en ETP : l'équivalent temps plein emploi prend en compte la quotité de travail mais pas la durée de la période d'emploi sur l'année, ni la sur-rémunération éventuelle liée au temps partiel. Les effectifs gérés sont exprimés en effectifs physiques.

Descriptifs des grandes catégories d'effectifs de gestionnaires :

- Effectifs administrant et gérant : gestion des carrières, actes de pré-liquidation de la paye, gestion des positions et situations, gestion du temps de travail et des congés, gestion de l'indemnitaire et de la NBI, gestion des frais de mission, gestion des recrutements, organisation des élections professionnelles et gestion des droits syndicaux, constitution et réunion des commissions administratives paritaires et des comités techniques. Les effectifs chargés des fonctions de liquidation de la paie et de gestion des pensions pour le compte de l'ensemble des autres administrations sont exclus du périmètre de cette étude ;
- Effectifs organisant la formation : organisation de la formation continue, organisation de la formation initiale, préparation des reclassements et facilitation des reconversions professionnelles en dehors du ministère ou de la fonction publique ;
- Effectifs consacrés aux conditions de travail : gestion de l'action sociale, insertion et gestion des travailleurs en situation de handicap, organisation de l'hygiène et de la sécurité, gestion de la médecine de prévention ;
- Effectifs consacrés au pilotage des ressources humaines : élaboration du budget des RH et des plafonds de masse salariale et d'emplois, mise en œuvre des outils de suivi, conduite des réformes statutaires, pilotage des processus de gestion, analyse des besoins en emplois et en compétences et prévision des évolutions quantitatives et qualitatives des métiers, valorisation et maintien des compétences rares, constitution d'un répertoire des métiers, anticipation des recrutements et des formations, accompagnement des projets et parcours professionnels des agents, constitution de viviers de compétences, animation de bourses aux emplois, appui méthodologique aux services dans le domaine de RH, etc.

Périmètre retenu pour les effectifs gérés :

Le périmètre retenu intègre :

- les agents en position d'activité et imputés sur le plafond d'emplois ;
- les contractuels (dont ceux relevant de la jurisprudence dite « Berkani » de droit privé et de droit public) ;
- les agents des ministères financiers faisant l'objet d'une gestion partagée, et imputés sur le PAE des ministères :
- agents MAD sortants ;
- agents détachés entrants ; • agents en position normale d'activité « PNA » entrants ;
- militaires ;
- agents affectés aux ministères économiques et financiers mais gérés par un autre ministère (cas notamment des délégations de gestion).

En revanche ne sont pas comptabilisés :

- les personnels de statut d'administration centrale ;
- les mises à disposition « entrantes » non-remboursées ;
- les mises à disposition « sortantes » dont la rémunération est imputée sur un autre programme ;
- les détachés sortants ; • les agents en position normale d'activité « PNA » sortants ;
- les disponibilités ;
- les positions hors cadre ;
- les agents en congé de longue durée ou grave maladie, en congé parental, congé formation professionnelle et en congés pour accomplir une période d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve.

■ PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2022	PLF 2023
Rémunération d'activité	234 887 619	244 943 135
Cotisations et contributions sociales	132 117 443	136 172 535
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	99 540 457	102 976 765
– Civils (y.c. ATI)	99 411 054	102 976 765
– Militaires	129 403	
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		

Statistiques et études économiques

Programme n° 220 | Justification au premier euro

Catégorie	LFI 2022	PLF 2023
– <i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)</i>		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	32 576 986	33 195 770
Prestations sociales et allocations diverses	1 608 740	2 003 168
Total en titre 2	368 613 802	383 118 838
Total en titre 2 hors CAS Pensions	269 073 345	280 142 073
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>	<i>800 000</i>	<i>800 000</i>

Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est égal à 1,25 M€ pour un nombre de bénéficiaires estimé à 230.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2022 retraitée	271,50
Prévision Exécution 2022 hors CAS Pensions	275,16
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022–2023	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-3,66
– <i>GIPA</i>	-0,06
– <i>Indemnisation des jours de CET</i>	-1,40
– <i>Mesures de restructurations</i>	-0,60
– <i>Autres</i>	-1,60
Impact du schéma d'emplois	-2,52
EAP schéma d'emplois 2022	-2,47
Schéma d'emplois 2023	-0,05
Mesures catégorielles	2,35
Mesures générales	3,48
Rebasage de la GIPA	0,06
Variation du point de la fonction publique	3,35
Mesures bas salaires	0,07
GVT solde	1,81
GVT positif	4,45
GVT négatif	-2,64
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	3,60
Indemnisation des jours de CET	1,40
Mesures de restructurations	0,60
Autres	1,60
Autres variations des dépenses de personnel	-0,08
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	-0,08
Total	280,14

La masse salariale hors CAS Pensions progresse de 11,07 M€ entre 2022 et 2023.

Les personnels du programme connaissent une évolution de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière). Cette évolution du GVT positif, hors pensions, des agents présents a été provisionnée pour 4,45 M€ représentant 1,65 % de progression de masse salariale hors CAS Pensions.

Le GVT négatif de – 2,64 M€, hors CAS pensions est prévu au titre de l'économie naturelle due à l'écart de rémunération entre les effectifs sortants et entrants, soit une diminution de 0,98 % de la masse salariale hors CAS Pensions. Le GVT solde ressort ainsi à +1,81 M€ et + représente une progression de 0,67 % de la masse salariale hors CAS Pensions par rapport à l'année 2022.

Il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie du pouvoir d'achat (décret n° 200-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,06 M€ au bénéfice de 40 agents.

Le montant prévisionnel des mesures bas salaires s'élève à 0,07 M€ au bénéfice de 546 agents.

La ligne « Autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » (-1,60 M€) concerne les dépenses de rappels sur exercices antérieurs.

La ligne « Autres » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » (1,60 M€) regroupe les dépenses de rappels sur exercices antérieurs.

La ligne « Autres » au sein des autres variations des dépenses de personnel (-0,08 M€) correspond à la progression des indemnités pour enquête difficile (+0,09 M€) et à la non-reconduction de l'indemnité inflation (-0,17 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	106 482	116 785	106 306	96 641	106 127	94 293
Catégorie A	68 216	67 583	77 490	60 211	60 671	64 995
Catégorie B	43 786	45 726	49 850	38 720	40 821	43 224
Catégorie C	35 298	35 870	36 675	27 458	29 873	30 067

Les tableaux ci-dessus font état des estimations des coûts moyens d'entrées et de sorties et des coûts moyens globaux en année pleine. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS Pensions) et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS Pensions et hors prestations sociales.

Le coût de sortie des personnels des catégories A+ est inférieur au coût moyen. Cela s'explique par le nombre important de cadres de l'Insee partant en mobilité, notamment dans les services statistiques ministériels, dès la sortie d'école.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						92 236	1 106 832
Mise en place du RIFSEEP-A+	348	A+	Inspecteurs généraux, Administrateurs INSEE	02-2022	1	92 236	1 106 832
Mesures statutaires						741 064	741 064
Repyramidage	5 037	Toutes catégories	Tous corps	01-2023	12	318 270	318 270
Revalorisation des débuts de carrière de la	2 000	B	Contrôleurs INSEE	01-2023	12	122 794	122 794

Statistiques et études économiques

Programme n° 220 | Justification au premier euro

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
catégorie B							
Révision de la circulaire d'emploi des enquêteurs	640	C	Enquêteurs INSEE	01-2023	12	300 000	300 000
Mesures indemnitaires						1 520 048	1 520 048
Mise en place d'un dispositif d'astreintes cybersécurité en heures non ouvrables	100	A+ et A	Administrateurs INSEE et attachés INSEE	01-2023	12	350 000	350 000
RIFSEEP A+ et A : harmonisation du taux de CIA	1 550	A+ et A	Inspecteurs généraux, administrateurs INSEE et attachés INSEE	01-2023	12	400 000	400 000
Revalorisation de l'indemnité mensuelle de technicité	5 037	Toutes catégories	Tous corps	01-2023	12	770 048	770 048
Total						2 353 348	3 367 944

Une enveloppe de 2,35 M€ est prévue pour le programme au titre des mesures catégorielles (hors CAS Pensions).

Elle permet le financement de la revalorisation des conditions d'emploi des enquêteurs de l'Insee (0,30 M€), l'achèvement de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'engagement et de l'expérience professionnelle (RIFSEEP) en faveur des agents des catégories A+ (0,09 M€), la revalorisation des débuts de carrière de la catégories B (0,12 M€), la revalorisation de l'indemnité mensuelle de technicité (0,77 M€), l'harmonisation du taux de complément indemnitaire annuel des catégories A et A+ (0,40 M€), la requalification de 21 emplois liée à la technicité croissante des missions (0,32 M€) et la mise en place d'un dispositif d'astreintes de cybersécurité en dehors des heures ouvrables (0,35 M€).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration		450 000		450 000
Logement				
Famille, vacances				
Mutuelles, associations		150 000		150 000
Prévention / secours				
Autres				
Total		600 000		600 000

L'action sociale ministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours...) est portée par le secrétariat général des ministères économiques et financiers ; les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
48 858 058	0	72 700 916	80 450 661	11 474 210

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
11 474 210	4 259 033 0	2 924 901	1 941 919	2 348 357
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
75 795 177 6 000 000	67 454 023 6 000 000	1 486 980	1 486 980	5 367 194
Totaux	77 713 056	4 411 881	3 428 899	7 715 551

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
89,80 %	1,82 %	1,82 %	6,56 %

Les autorisations d'engagement non couvertes par des crédits de paiement à fin 2022, sont estimées à 11,5 M€, lesquels correspondent essentiellement à des engagements sur des baux privés.

Justification par action

ACTION (31,3 %)

01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	113 199 804	30 247 044	143 446 848	1 027 099
Crédits de paiement	113 199 804	29 247 045	142 446 849	1 027 099

Cette action regroupe les activités à caractère régalien : comptes nationaux, indice des prix à la consommation, recensement de la population, registres des personnes physiques (état-civil et fichier électoral), répertoire SIRENE des entreprises et des établissements. Elle comprend aussi la mise à disposition de l'information à tous les publics ainsi que les travaux relatifs aux normes et nomenclatures, la méthodologie, la coordination statistique et internationale.

La comptabilité nationale permet d'établir les références macroéconomiques majeures nécessaires au pilotage économique et social. L'indice des prix à la consommation constitue une autre de ces références. La tenue des répertoires se fait en partenariat avec les mairies pour le répertoire national d'identification des personnes physiques et le fichier électoral.

L'objectif du recensement est la production de résultats fiables et récents relatifs à la population légale de chaque commune et à ses caractéristiques socio-démographiques. Depuis 2004, cette opération est annualisée, avec une enquête exhaustive tous les cinq ans par rotation dans les communes de moins de 10 000 habitants et un sondage annuel dans les communes de 10 000 habitants ou plus. Pendant deux mois, près de 24 000 agents recenseurs, recrutés par les communes et assistés de près de 400 superviseurs de l'Insee assurent la phase de collecte.

Les recensements des collectivités d'outre-mer sont quinquennaux. En 2023 Wallis et Futuna fera l'objet d'un recensement.

Tous les ans, les populations légales sont authentifiées par décret à la fin décembre. Les principaux résultats statistiques associés sont publiés en juillet de l'année suivante et les bases de données infra-communales sont diffusées quelques mois plus tard, gratuitement sur le site www.insee.fr.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	113 199 804	113 199 804
Rémunérations d'activité	72 373 144	72 373 144
Cotisations et contributions sociales	40 234 786	40 234 786
Prestations sociales et allocations diverses	591 874	591 874
Dépenses de fonctionnement	10 197 280	9 197 281
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 197 280	9 197 281
Dépenses d'intervention	20 049 764	20 049 764
Transferts aux collectivités territoriales	20 049 764	20 049 764
Total	143 446 848	142 446 849

À cette action, il est prévu de rattacher 0,7 M€ en AE et en CP de fonds de concours et d'attributions de produits, portant le total des ressources qui permettront de couvrir les dépenses de fonctionnement de l'action à hauteur de 10,9 M€ en AE et 9,9 M€ en CP.

Le recensement de la population, opération essentielle de l'action 01 « Infrastructure statistique et missions régaliennes », donne lieu chaque année à des dépenses d'intervention à destination des communes. Il s'agit de la « dotation forfaitaire de recensement » (DFR) versée chaque année aux communes concernées par le recensement. Elle s'établit en 2023 à 20 M€ en AE et en CP y compris un montant de 0,2 M€ pour le recensement de Wallis et Futuna. La DFR représente de l'ordre de 75 % des dépenses hors titre 2 de l'action 01. Elle est régie par un décret en Conseil d'État et est établie en tenant compte du volume de la collecte de chaque commune. Les collectivités locales, employeurs des agents recenseurs, fixent librement leur rémunération.

Le calcul de la dotation forfaitaire est fondé sur des critères simples et objectifs, garantissant l'égalité de traitement des communes dans sa répartition, qui tiennent compte de la population, du nombre de logements, du mode de collecte (exhaustive ou par sondage) et du taux national de réponse par internet.

Les dépenses de fonctionnement pour la réalisation du recensement concernent principalement :

- l'impression et la saisie, par lecture optique des bulletins individuels et des feuilles de logement, ainsi que les impressions des documents de gestion pour un coût de 3,6 M€ en AE et en CP ;
- la location de véhicules, les dépenses de carburants et de péages occasionnées par les déplacements des superviseurs, pendant la phase de collecte pour un montant global de 1,1 M€ en AE et en CP ;
- les indemnités de déplacement de ces mêmes superviseurs pour 0,9 M€ en AE et en CP ;
- la communication externe menée pour l'opération du recensement comprenant en particulier la réalisation des affiches, de notices d'information à destination des communes et de messages audio et des dépenses de fonctionnement diverses (achat de mobilier, transport de documentation, formation...) pour un montant global de 0,2 M€ en AE et en CP.

Les dépenses de fonctionnement hors recensement couvrent l'indice des prix à la consommation, la gestion du fichier électoral, de l'état-civil et du répertoire des entreprises SIRENE ou la diffusion de l'information statistique :

- Les dépenses informatiques et d'études et les frais de redevance, pour un montant de 3,7 M€ en AE et 2,9 M€ en CP, comprenant notamment les dépenses de saisie, d'achats de fichiers, de droit d'usage des logiciels statistiques essentiels aux travaux de l'Insee, mais aussi le paiement de la redevance à la « *Global Legal Entity Identifier Foundation* » (GLEIF) dans le cadre de la gestion des identifiants d'entité juridique (Legal Entity Identifier - LEI) ;
- les prestations d'impression et d'affranchissement pour 0,4 M€ en AE et 0,3 M€ en CP ;
- les dépenses de fonctionnement induites notamment par la comptabilité nationale, la coordination de la statistique publique – dont l'animation du conseil national de l'information statistique (CNIS) et l'appui au fonctionnement de l'Autorité de la statistique publique – ainsi que la coopération internationale, pour un montant de 0,6 M€ en AE et 0,5 M€ en CP. Ces dépenses recouvrent des frais d'abonnement à des banques de données et à des publications, de traduction et de subventions à des associations ;
- les frais de déplacement des enquêteurs en charge des relevés de prix et des enquêtes liées au recensement dans les communautés, à hauteur de 0,4 M€ en AE et en CP.

ACTION (10,2 %)

06 – Action régionale

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	46 334 595	623 120	46 957 715	233 887
Crédits de paiement	46 334 595	623 120	46 957 715	233 887

L'action régionale consiste à éclairer la situation économique, démographique et sociale dans toutes les régions de France, ainsi que les politiques publiques en œuvre, qu'elles soient décidées au niveau national ou local. L'action régionale contribue ainsi à l'animation du débat public. Cela passe par la définition et la réalisation d'études, analyses et synthèses pertinentes au niveau territorial, ainsi que la diffusion, l'accompagnement et la promotion des productions de l'Insee, nationales et locales.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	46 334 595	46 334 595
Rémunérations d'activité	29 623 552	29 623 552
Cotisations et contributions sociales	16 468 778	16 468 778
Prestations sociales et allocations diverses	242 265	242 265
Dépenses de fonctionnement	623 120	623 120
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	623 120	623 120
Total	46 957 715	46 957 715

A cette action il est prévu de rattacher 0,1 M€ en AE et en CP de fonds de concours et d'attributions de produits portant le total des ressources qui permettront de couvrir les dépenses de fonctionnement de l'action à hauteur de 0,7 M€ en AE et en CP.

Les dépenses de cette action couvrent les frais engendrés par la réalisation et la publication d'études en partenariat avec les acteurs publics en région ainsi que la réalisation d'extensions d'enquêtes nationales permettant de satisfaire les besoins d'informations régionales, en particulier en matière de tourisme. Ces frais portent essentiellement sur des dépenses d'impression et de documentation pour 0,4 M€ en AE et en CP et de frais de déplacement pour 0,3 M€. S'y ajoutent les dépenses liées à la promotion (participation à des salons, organisation de conférences de presse) et à la communication externe dans le but de faire connaître les travaux de l'Insee.

ACTION (27,3 %)

08 – Information économique, démographique et sociale

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	117 322 899	8 053 762	125 376 661	739 014
Crédits de paiement	117 322 899	5 653 762	122 976 661	739 014

Cette action regroupe les activités concernant l'information économique, démographique et sociale aux travers des enquêtes et études économiques relatives aux entreprises et aux ménages. Elle traite notamment :

- **les statistiques conjoncturelles d'entreprises** : production de données conjoncturelles (indice de chiffre d'affaires, de stocks, de prix à la production, à l'exportation ou à l'importation, indice de la production industrielle, indice du coût de la construction, données sur la démographie des entreprises) ;
- **les statistiques structurelles d'entreprises** : production de données structurelles sur les entreprises à partir de l'exploitation des données fiscales et des données des enquêtes annuelles auprès des entreprises ;

- **les études et synthèses économiques** : en vue d'identifier et de mieux comprendre les évolutions à court, moyen et long terme de l'économie française, des études de synthèse sont réalisées et publiées, notamment la *Note de conjoncture de l'Insee* et le *Rapport sur les comptes de la Nation*.
- **Les études démographiques (hors recensement), de ressources et de conditions de vie** : entrent dans ce champ les investigations démographiques, mobilisant notamment les données d'état-civil, les enquêtes aperiodiques auprès des ménages sur des thèmes relatifs à des politiques publiques (éducation, logement, budget des familles, personnes sans domicile, dépendance, etc.) ainsi que des enquêtes et études sur des aspects de la vie sociale (utilisation du temps, patrimoine, sécurité, isolement social par exemple) ;
- **les études sur la formation, l'emploi et les revenus** : l'Insee réalise des enquêtes et études dans le domaine de l'emploi permettant de suivre l'évolution du chômage et de l'emploi. La référence majeure est l'Enquête Emploi réalisée en continu auprès des ménages et répondant à des normes européennes et internationales. S'agissant des revenus, les travaux reposent essentiellement sur la mobilisation des sources administratives et en particulier la déclaration sociale nominative (DSN) ;
- **les études sociales** : en collaboration avec d'autres organismes d'étude, l'Insee réalise des documents de synthèse sur les évolutions de la société française, la référence majeure sur ce point étant la publication annuelle *France, portrait social*.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	117 322 899	117 322 899
Rémunérations d'activité	75 009 203	75 009 203
Cotisations et contributions sociales	41 700 264	41 700 264
Prestations sociales et allocations diverses	613 432	613 432
Dépenses de fonctionnement	8 053 762	5 653 762
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 053 762	5 653 762
Total	125 376 661	122 976 661

A cette action, il est prévu de rattacher 0,4 M€ en AE et en CP de fonds de concours et d'attributions de produits portant le total des ressources qui permettront de couvrir les dépenses de fonctionnement de l'action à hauteur de 8,5 M€ en AE et 6,1 M€ en CP.

Cette action regroupe la réalisation des enquêtes auprès des entreprises pour la collecte des données structurelles et conjoncturelles, les enquêtes pérennes auprès des ménages, les enquêtes ponctuelles et la production de données d'études dans les domaines de l'emploi, des revenus, des ressources et des conditions de vie des ménages et les dépenses engendrées par des travaux menés avec Eurostat :

- affranchissement pour un montant de 0,6 M€ en AE et en CP notamment pour le répertoire sur les entreprises et les établissements (SIRENE), les enquêtes auprès des hôtels et des campings et pour les enquêtes de conjoncture ;
- saisie, en particulier des enquêtes statistiques annuelles d'entreprise (ESANE) et d'achats de fichiers notamment ceux relatifs aux données de caisses nécessaires pour la construction de l'indice des prix, pour 0,6 M€ en AE et en CP ;
- frais de déplacements, pour les ingénieurs-enquêteurs en charge des enquêtes auprès des entreprises, les enquêteurs en charge de la collecte des enquêtes auprès des ménages et les gestionnaires contribuant à la réalisation de ces travaux et au traitement post-collecte des enquêtes, à hauteur de 2,8 M€ en AE et en CP ;
- impressions de questionnaires et abonnements à des banques de données, comme celles proposées par la société Ellisphère, et de prestations pour 1 M€ en AE et 1,1 M€ en CP ;

• prestations de services, à hauteur de 3,15 M€ en AE (dont 2,4 M€ pour le nouveau marché relatif à l'enquête suivi du tourisme) et 0,6 M€ en CP ;

À ces dépenses, s'ajoutent des dépenses diverses (traduction, impression hors enquêtes, colloques, prestations diverses) pour un montant prévu à hauteur de 0,35 M€ en AE et en CP.

ACTION (31,2 %)

09 – Pilotage, soutien et formation initiale

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	106 261 540	36 871 251	143 132 791	4 800 000
Crédits de paiement	106 261 540	36 189 129	142 450 669	4 800 000

Cette action recouvre le pilotage, l'organisation et la coordination des fonctions support de l'ensemble des services centraux et régionaux de l'Insee. Au delà des moyens de la direction générale de l'Insee et des services qui lui sont directement rattachés, elle regroupe :

- les fonctions de l'inspection générale de l'Insee ainsi que l'ensemble des fonctions de nature transverse : direction dans les établissements régionaux, gestion des ressources humaines et financières, logistique et informatique transverse non imputable à une seule action ;
- les moyens engagés pour le support informatique, tout particulièrement les dépenses dites socle d'infrastructure et de maintenance des applications ;
- la formation continue des agents, notamment dispensée par le centre de formation Insee de Libourne (CEFIL) et la rémunération des élèves fonctionnaires suivant leur scolarité initiale au sein d'une des deux écoles du Groupe des Écoles nationales d'Économie et statistique (GENES) : l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE) et l'École Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information (ENSAI). La formation de statisticiens-économistes pour l'administration et le secteur public est une mission de l'Insee. Elle contribue à la diffusion et au développement des connaissances dans les domaines de la statistique, de l'économie, de la finance, de la sociologie quantitative et du traitement de l'information ;
- la communication générale de l'Institut.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	106 261 540	106 261 540
Rémunérations d'activité	67 937 236	67 937 236
Cotisations et contributions sociales	37 768 707	37 768 707
Prestations sociales et allocations diverses	555 597	555 597
Dépenses de fonctionnement	36 871 251	36 189 129
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	36 871 251	36 189 129
Total	143 132 791	142 450 669

A cette action, il est prévu de rattacher 4,8 M€ en AE et en CP de fonds de concours et d'attributions de produits, portant le total des ressources qui permettront de couvrir les dépenses de fonctionnement de l'action à hauteur de 41,7 M€ en AE et 41,0 M€ en CP.

Les dépenses liées à l'occupation des locaux (15,95 M€ en AE et 15 M€ en CP) sont ventilées comme suit :

- 7,4 M€ en AE et 7,7 M€ en CP de loyers privés et charges connexes ;
- 3,2 M€ en AE et 1,2 M€ en CP pour les dépenses d'énergie et fluides ;
- 2,7 M€ en AE et en CP pour le nettoyage, le gardiennage et l'entretien courant des implantations régionales de l'Insee ;
- 1,65 M€ en AE et 2,35 M€ en CP pour les travaux structurants notamment le ravalement du site multi-occupants de Nantes et l'aménagement des nouveaux locaux de l'établissement de Bordeaux
- 1 M€ en AE et 1,05 M€ en CP pour d'entretien lourd pour les huisseries, l'étanchéité des terrasses, la sécurisation des bâtiments et les aménagements intérieurs du site de Lille,

Les autres dépenses de fonctionnement courant (mobilier, formation, subventions aux restaurants administratifs, informatique, téléphonie) sont estimées à 25,75 M€ en AE et 26 M€ en CP :

- Les dépenses de fonctionnement courant proprement dit, pour un montant de 9,55 M€ en AE et en CP :

- 1,7 M€ en AE et en CP de frais de déplacement liés notamment au plan de formation national (formation métier, préparation aux concours), aux formations qualifiantes comme celle des attachés de l'Insee, des informaticiens (analyste/programmeur) et des stagiaires qui suivent un cursus de formation au centre de formation de Libourne ainsi que ceux correspondant aux frais de changement de résidence et aux congés bonifiés ;
- 3,62 M€ en AE et en CP pour les dépenses d'affranchissement ;
- 1,8 M€ en AE et en CP pour les dépenses diverses regroupant notamment des frais de communication, de mobilier et de fournitures ;
- 1,63 M€ en AE et en CP pour des prestations de formation ;
- 0,8 M€ en AE et en CP de dépenses diverses dont les subventions aux restaurants administratifs et au fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique ;

- Les dépenses informatiques, pour un montant de 16,2 M€ en AE et 16,45 M€ en CP :

- 7,3 M€ en AE et 8,1 M€ en CP études, assistance informatique et entretien des logiciels ;
- 8,4 M€ en AE et 7,85 M€ en CP pour les dépenses de fonctionnement courant regroupant, l'achat de matériel et la téléphonie.
- 0,5 M€ en AE et en CP de saisie et d'achat de fichiers.